

Propos Liminaire du syndicat FSU

Comité technique du 4 février 2021

Madame La Présidente,

Ce début d'année 2021 est vécu avec beaucoup d'amertume par de nombreux agents de la collectivité et notamment depuis qu'ils ont ouvert leur dernier bulletin de paie.

D'abord comment ne pas évoquer l'attribution de la prime Covid.

Qu'avez-vous fait Madame la Présidente ?

Nous l'annonçons dans nos publications et nos communiqués, l'attribution d'une prime Covid dans la collectivité est une faute, une faute qui devait prendre toute sa dimension au moment de la réalité de son attribution. Voilà, à présent c'est fait.

Colère, incompréhension, sentiment d'injustice dominant chez celles et ceux qui attendaient de la reconnaissance au travers de cette prime, reçue majoritairement comme du mépris. On ne pouvait pas mieux s'y prendre pour diviser les agents et les amener à perdre leur attachement aux missions de service public. Entre les oublié-es et ceux qui se sentent insultés par l'aumône qu'ils ont reçue, nul doute qu'on ne les y prendra plus...

Et que vont devenir ces ressentiments lorsque ces mêmes agents vont découvrir que pour d'autres, contrairement à eux, cette prime ne se résume pas à quelques dizaines d'euros ? Comment légitimer ces écarts ?

Que vont devenir ces ressentiments lorsque ces agent-es vont apprendre que les montants attribués ne correspondent pas à ce qui a été voté en Comté Technique et annoncé aux agents ?

Que vont devenir ces ressentiments maintenant que ces agent-es découvrent que cette prime ne correspond pas à la réalité du travail mais plutôt aux tenaces représentations qui président dans l'administration lorsqu'il faut « partager un gâteau »... ?

Quel sens du service public avez-vous donné ? Quelle image de la fonction publique croyez-vous avoir véhiculé à l'extérieur de la collectivité ?

Comme vous le savez, nous interrogeons les agents pour tenter de comprendre la réalité des critères qui ont présidés à l'attribution de cette prime. Les premières données dont nous disposons nous amènent à penser que plus l'agent est éloigné du public plus sa prime a été importante... Nous espérons sincèrement avoir tort et que vous saurez nous le démontrer. En tout cas ce n'est pas la diffusion à toute hâte, hier, suite à notre mail aux agents, d'une délibération floue qui ne correspond pas à la réalité des agents, qui pourra servir d'explication rationnelle. A ce sujet nous attirons votre attention sur le fait que l'un des montants figurant sur cette délibération ne correspond pas à ce qui a été présenté et voté en Comité Technique. Nous sommes donc en droit de recevoir sur ce point une explication.

.../...

Depuis le début Madame La Présidente, notre organisation syndicale s'est opposée à l'attribution d'une prime Covid, à l'exception des assistantes familiales qui ont été fortement impactées dans leur quotidien professionnel et personnel. En effet, cette prime ne correspond qu'à la réalité subjective de certain-es et ne pouvait qu'être source d'injustices. Nous avons toujours dit notre préférence pour une réelle reconnaissance des professionnels au travers, certes du point d'indice, mais aussi du régime indemnitaire défavorable à de nombreux agent-es. Alors que nous devons entamer cette année les négociations autour du RIFSEEP, l'administration nous donne à voir une conception aussi singulière qu'inquiétante de la reconnaissance professionnelle pour les agent-es de la collectivité. Disons-le clairement nous nous opposerons avec force contre cette logique aussi injuste qu'inéquitable.

Par ailleurs, dans cette même fiche de paie, et pour de nombreux agents, figure aussi une augmentation de plus de 40% du montant de leur prévoyance. Alors vous nous direz que nous en étions informés depuis le Comité Technique du mois de juillet dont le compte-rendu est normalement accessible pour tous les agents, et que cela ne peut être une découverte. Effectivement si cela n'est pas une découverte c'est une réalité bien amère pour toutes celles et tous ceux qui y ont souscrit. Non pas qu'elle ne soit plus compétitive, elle le reste et ce malgré cette ubuesque augmentation. Cependant, elle met le doigt sur la nécessité de voir la collectivité financer, a minima, la moitié des frais de mutuelle des agents comme c'est déjà le cas dans le privé, et nous ne souhaitons pas attendre 2026 comme le souhaite le Gouvernement actuel. Il est grand temps d'agir par une mesure concrète en faveur des agents, de leur pouvoir d'achat mais aussi et surtout en faveur de leur santé.

En conclusion, Madame La Présidente, vous aurez compris que pour nombre d'agent-es cette fiche de paie n'est pas à la hauteur de leurs espérances et de la reconnaissance légitimement attendue, notamment dans ce contexte de crise sanitaire et économique. Il est aujourd'hui impossible de rattraper les discriminations occasionnées par la prime covid que nombre d'agent-es ont pris pour du mépris. Vous qui semblez apprécier les propositions constructives en voici quelques-unes qui nous semble urgentes de mettre en place :

- ▶ Le paiement pour moitié des frais de mutuelle des agent-es, en commençant par les bénéficiaires du contrat collectif, pour ensuite l'étendre à l'ensemble des agents.
- ▶ L'attribution de tickets restaurant pour l'ensemble des agents qui ne bénéficient pas de lieux de restauration conventionnés proposant de vrais repas équilibrés, dans un moment où de nombreux lieux de restauration sont fermés et que certaines conventions sont totalement inadaptées
- ▶ Dans le souci d'œuvrer en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : la fermeture au public des services départementaux à compter de 17h pendant la période de couvre-feu à 18h, à l'instar d'autres collectivités.

Nous vous remercions de votre attention et de l'intérêt que vous portez à nos revendications. De nombreux agents sont dans cette période en attente de signaux forts permettant d'améliorer leur quotidien professionnel, personnel et familial.

Section **FSU** des personnels du conseil
départemental de l'Hérault

Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins
Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4
0467677704 - fsu@herault.fr - 0783837765
Alco - Algeco crèche Eliane Bauduin
www.snuter34fsu.fr

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN